

Mes coordonnées :

A l'attention de l'agence erdf (en recommandé)

Copie au maire

Copie à la société sous-traitante éventuelle qui a posé le compteur

AR n°..... valant mise en demeure

Madame, Monsieur,

Un compteur électrique de type « communicant » a été posé à mon domicile en remplacement d'un compteur classique à relevé manuel par du personnel ou par auto-relevé.

Ce changement est frappé d'une triple irrégularité :

- Il m'a été déclaré que ce changement était obligatoire et que je n'avais pas la possibilité de le refuser. Ce qui est non conforme aux faits. J'ai la possibilité de le refuser et ceci a été confirmé par le directeur Mr Monloubou d'erdf/enedis lui-même.
- Aucune information ne m'a été transmise sur le fait que la mise en œuvre de ce compteur comporte des émissions de radiofréquences électromagnétiques qui ont des effets toxiques sur le plan biologique et médical. Ces effets sont constatés entre autres dans le rapport bioinitiative 2012, compilation de 1800 cas par de 29 scientifiques et médecins de 10 pays.
- Je n'ai pas eu non plus d'information sur la fragilisation de mon installation (informatique et domotique) et des surchauffes résultant des courants CPL de ce type de compteur.
- En dernier lieu aucun accord écrit ne m'a été communiqué au sujet d'un accord officiel écrit par lequel le propriétaire du compteur aurait donné son accord à ce changement.

L'installation de ce compteur est donc illicite à plusieurs titres.

En conséquence, je vous demande de le faire déposer et procéder à son remplacement par un compteur classique du type précédent, et vous en remercie.

Veillez agréer mes sincères salutations.

A

, le